

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) et à la résolution 2023-500 adoptée à la séance du 17 octobre 2023, les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 se tiendront à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3, aux jours, dates et heures suivants :

JOUR	DATE	HEURE
Mardi	16 janvier	18 h 30
Mardi	6 février	18 h 30
Mardi	20 février	18 h 30
Mardi	19 mars	18 h 30
Mardi	2 avril	18 h 30
Mardi	16 avril	18 h 30
Mardi	7 mai	18 h 30
Mardi	21 mai	18 h 30
Mardi	4 juin	18 h 30
Mardi	18 juin	18 h 30
Mardi	2 juillet	18 h 30
Mardi	27 août	18 h 30
Mardi	17 septembre	18 h 30
Mardi	1 ^{er} octobre	18 h 30
Mardi	15 octobre	18 h 30
Mardi	5 novembre	18 h 30
Mardi	19 novembre	18 h 30
Mardi	3 décembre	18 h 30
Mardi	17 décembre	18 h 30

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 20 octobre 2023

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca